

EE-IRM644
Droits des contrats

Système d'évaluation

CC

Crédits

1 ECTS

Liste des compétences visées : CG7, CG8.

Pré-requis : Droit des affaires (EE-MIRM643).

Mots clés : L'obligation, Les quasi-contrats, La responsabilité civile, La nullité

Objectifs de l'enseignement : A la fin de ce cours, l'étudiant doit être capable de traiter les questions juridiques qui relèvent du droit des obligations, notamment celles qui touchent le contrat en général, les quasi-contrats et la responsabilité civile.

Contenu de l'enseignement : La théorie générale des obligations représente le pilier du Droit Civil et plus précisément le droit des obligations et des contrats. Ce cours est divisé en trois grandes parties : la première partie concerne l'étude juridique du contrat (la formation, les effets...), la deuxième partie concerne la responsabilité civile, et la dernière partie sera consacrée à l'étude des quasi-contrats.

1. INTRODUCTION

- (a) Définition de l'obligation
- (b) Origine de l'obligation
- (c) L'intérêt du droit de l'obligation
- (d) Les sources du droit de l'obligation

2. PREMIERE PARTIE : Le contrat**A- Formation du contrat**

- (a) Chapitre préliminaire : Notions générales sur les contrats
- (b) Chapitre 1 : Les conditions de formation du contrat
- (c) Chapitre 2 : Sanction des conditions de formation du contrat
- (d) Chapitre 3 : La portée du contrat

B- Les effets du contrat

- (a) Chapitre préliminaire : La classification des obligations
- (b) Chapitre 1 : La détermination des obligations contractées
- (c) Chapitre 2 : La force obligatoire du contrat
- (d) Chapitre 3 : L'inexécution du contrat

3. DEUXIEME PARTIE : La responsabilité civile

- (a) Chapitre 1 : Le domaine de la responsabilité civile
- (b) Chapitre 2 : Les conditions de la responsabilité civile
- (c) Chapitre 3 : Les effets de la responsabilité

4. TROISIEME PARTIE : Les quasi-contrats

- (a) Chapitre 1 : Le paiement de l'indu
- (b) Chapitre 2 : La gestion d'affaires
- (c) Chapitre 3 : L'enrichissement sans cause

Eventuels projets à réaliser : (à suivre ...)